

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 03/09/2024

DECISION N° 20240903\_B\_104

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,  
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET Christine BONNEFOY,  
Martine GINET

Était excusé : Emmanuel SALGADO

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n°20230328\_D\_080 du Conseil Communautaire du  
28 mars 2023 concernant la convention de délégation d'aides à  
l'immobilier d'entreprises à passer avec le Département de la Haute-  
Loire

**VU** la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du  
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Développement Economique :**  
**Objet : Attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL SAISIE MECA**  
**VENTE TP (SMVTP) de Pont Salomon**

**Le Bureau,**

**N° 20240903\_B\_104**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la  
délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des  
entreprises avec le département de la Haute-Loire qui lui a été consentie par le Conseil  
Communautaire en la matière,

- Décide d'attribuer une aide financière à la SARL SAISIE MECA VENTE TP (SMVTP) située ZA Les Portes du Velay à Pont Salomon avec faculté de substitution d'une SCI ou de toute personne morale que l'acquéreur déciderait de se substituer, dans le cadre de son projet de réalisation d'une extension du bâtiment industriel de 530 m<sup>2</sup>;
- Le montant du projet s'élève à 607 000,00 € HT avec un financement du Département sollicité à hauteur de 40 000,00 € et une aide de la Communauté de Communes Loire Semène de 4 000,00 €.

La participation financière de la Communauté de Communes représente 10 % du montant HT de l'aide départementale.

Aussi, si la subvention départementale est réajustée pour un quelconque motif, la part relevant de la Communauté de Communes sera réajustée.

Une convention entre la SARL SAISIE MECA VENTE TP (SMVTP), le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Loire Semène, précisera les engagements des contractants et les modalités d'attribution de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes au dossier.
- Charge Monsieur le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 03 septembre 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20240903-20240903\_B\_104-AU  
Reçu le 10/09/2024

**AR Prefecture**

043-244301131-20240903-20240903\_B\_104-AU  
Reçu le 10/09/2024